



Qu'est-ce que l'assurance...

...et pourquoi en ai-je besoin ?

L'assurance n'a en fait qu'un seul but : procurer protection et tranquillité d'esprit à l'assuré. Votre courtier d'assurances peut vous renseigner davantage sur les notions de base de l'assurance et vous aider à obtenir la protection qui répond à vos besoins.

QUATRE BONNES RAISONS POUR S'ASSURER

Dans certains cas, l'assurance est obligatoire, par exemple pour obtenir un prêt hypothécaire ou pour conduire une automobile. Autrement, le choix de vous assurer vous appartient, mais c'est une décision judicieuse pour les raisons suivantes :

1. **L'assurance vous épargne des soucis.**
Avec une police d'assurance appropriée à vos besoins particuliers et dont les garanties sont suffisamment élevées, vous serez protégé contre les risques portant sur la personne et les biens qui sont inhérents à la vie quotidienne.
2. **L'assurance facilite l'obtention de crédit.**
Les prêteurs peuvent être mieux disposés à accorder un crédit personnel ou commercial si le demandeur détient une assurance appropriée qui protège les biens qui composent son actif.
3. **L'assurance aide à prévenir les sinistres.**
À cet égard, les courtiers et les assureurs fournissent de l'information et des conseils en matière de sécurité routière, de mesures anti-vol, de prévention contre l'incendie et de réduction de la fraude.

4. L'assurance permet de libérer du capital.

Puisque l'assurance protège votre actif, vous n'avez pas à mettre de l'argent de côté en prévision de pertes futures. Cette protection s'applique tant aux individus qu'aux entreprises. Cela vous permet de neutraliser le risque de vous retrouver dans une situation financière précaire.

LES TROIS PRINCIPAUX TYPES D'ASSURANCES

Outre l'assurance vie et l'assurance maladie, il existe trois principaux types d'assurances au Canada dans la catégorie de l'assurance de dommages :

1. **L'assurance automobile**, qui couvre les véhicules en cas d'accident ou de vol;
2. **L'assurance de biens**, qui protège l'actif résidentiel et commercial contre les risques normaux comme l'incendie, le vol et les accidents matériels. Et contre les risques particuliers tels les accidents de transport, le bris des machines, les comptes clients, etc.;
3. **L'assurance responsabilité civile**, qui couvre l'assuré contre les conséquences pécuniaires découlant de blessures ou de dommages matériels qu'il a causés à des tiers.

DEUX ACTEURS CLÉS : VOTRE ASSUREUR ET VOTRE COURTIER

L'assurance se vend de différentes façons, dont certaines permettent aux clients d'obtenir plus facilement des conseils impartiaux et un service rapide. Certaines compagnies d'assurance vendent leurs produits directement aux clients par l'entremise de leurs équipes de vente ou de leurs agences. Par contre, les courtiers d'assurances ne sont liés à aucune compagnie. Ce sont des conseillers indépendants qui ont à coeur la satisfaction à long terme de leurs clients. Les courtiers ont accès aux produits de plusieurs compagnies et, par conséquent, peuvent trouver les meilleurs prix ou des produits spéciaux pour répondre à vos besoins.

UNE DÉFINITION

L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'engage à indemniser l'assuré en cas de réalisation de pertes ou de risques spécifiques.

www.courtiersdassurancesnb.ca

